

**EOS Imaging**  
Société Anonyme

10, rue Mercœur  
75011 Paris

---

**Attestation des commissaires aux  
comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de  
l'article L. 225-115 4° du code de  
commerce relatif au montant global  
des rémunérations versées aux  
personnes les mieux rémunérées pour  
l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Assemblée générale d'approbation des  
comptes de l'exercice clos le 31 décembre  
2018

Deloitte & Associés  
Tour Majunga  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex

Fi.Solutions  
*Membre de PKF International*  
8, rue Bayen  
75017 Paris

**EOS Imaging**  
Société Anonyme

10, rue Mercœur  
75011 Paris

---

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur

des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 179 449 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 15 mai 2019

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Fi. Solutions  
*Membre de PKF International*



Géraldine Segond



Jean-Marc Petit

Paris, le 16 avril 2019

**ATTESTATION DES REMUNERATIONS VERSEES AUX CINQ PERSONNES**

**LES MIEUX REMUNEREES**

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'élève pour l'année 2018 à 1.179.449 euros (un million cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-neuf euros).



**Mike Lobinsky**

**Directeur Général**